

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 15 NOVEMBRE 2023

**05 Objet : SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU NERACAIS (SMDEN)
- DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES - MODIFICATION**

N° Ordre : DE-099-2023

Rapporteur : Le Président de séance

Nomenclature : 5.3.4 Désignation de représentants - autres

L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Andiran, après convocation régulière du Président du 09 novembre 2023, et sous la présidence de Monsieur Francis MALISANI, 1^{er} Vice-Président.

Membres présents (39 du point 01 à 04 puis 40 du point 05 à 22) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Michel DAUNES

Bruch : -

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO, Sébastien CRUSSIÈRES

Le Frechou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : -

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET et MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE (arrivé à partir du point 05)

Pompiéy : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Joël CHRETIEN, suppléant

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : -

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

AR Prefecture

047-200068948-20231115-DE_099_2023-DE
Reçu le 21/11/2023

Membres absents ayant donné procuration (7) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI à M. Pascal BOUTAN

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL à M. Jean-Louis MOLINIÉ

Mézin : Mme Dominique BOTTÉON à M. Jacques ETCHEVERRIA et M. Jacques LAMBERT à M. Pascal LEGENDRE

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI à M. Francis MALISANI

Membre absent excusé (2) :

Lavardac : M. Georges BARBARA

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC, suppléé par M. Joël CHRETIEN

Membres absents non excusés (05 du point 01 à 04 puis 04 du point 05 à 22) :

Mézin : M. Jean-Michel MANABÉRA

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY et Mélanie SERRES-SOLANO et Nicolas LACOMBE (jusqu'au point 04)

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Votants : 47

Absents : 13

- Dont « pour » : 47

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 7

- Dont abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le Président rappelle que le Département et la Communauté de Communes portent ensemble le développement de la zone d'activité économique d'intérêt régional, dénommée technopole Agrinove et « thématisée » autour des activités situées en amont de l'agriculture, dans le cadre d'un syndicat mixte. La Communauté de Communes Albret Communauté et le Département de Lot-et-Garonne forment le Syndicat Mixte pour le Développement Economique du Néracais (SMDEN).

Les statuts du SMDEN prévoient que ce Syndicat Mixte est administré par un Comité Syndical composé de 12 élus (7 pour le Département et 5 pour la Communauté de communes).

Par délibération DE-094-2020 du 16 juillet 2020 l'assemblée délibérante a désigné les délégués communautaires suivants pour représenter Albret Communauté au SMDEN :

- M. Pascal LEGENDRE,
- M. Jean de NADAILLAC,
- M. Alban CASSAGNABERE,
- M. Patrick GOLFIER,
- M. Jean-François GARRABOS.

Considérant le décès d'Alban Cassagnabère, Maire de Calignac, survenu le 21 juillet 2023.

Considérant les résultats des élections municipales partielles du 15 octobre 2023 sur Calignac, à la suite desquelles Stéphanie David a été élue Maire le 20 octobre 2023 ;

Considérant les modalités de désignation visées par l'article L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT,

AR Prefecture

047-200068948-20231115-DE_099_2023-DE
Reçu le 21/11/2023

Monsieur le Président rappelle que l'organe délibérant peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

En conséquence, Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de ne pas procéder par vote à bulletin secret,

Il convient de désigner un nouveau représentant d'Albret Communauté au SMDEN pour remplacer M. Cassagnabère.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

► **De ne pas procéder** par un vote à bulletin secret ;

► **De désigner** Madame Stéphanie David, en vue de représenter Albret Communauté auprès du Syndicat Mixte pour le Développement Economique du Néracais, en remplacement de M. Alban Cassagnabère.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président

Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance



Publication le : 21 NOV. 2023